

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-430
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Demande d'aide au Plan d'Accompagnement du Projet de la reconstruction partielle de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac pour financer les projets de production d'énergies renouvelables de Saint-Flour Communauté

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Est Cantal adopté le 27 juin 2024 et notamment sa fiche action n°31 intitulée « développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et ombrières de parkings publics et privés ;

Considérant la volonté de Saint-Flour Communauté de solariser son patrimoine intercommunal ;

Précisant que 6 sites intercommunaux sont envisagés pour une solarisation prochaine et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Projet de solarisation	Parcelle cadastrale	Commune	Surface cadastrale	Puissance à installer	Investissement prévisionnel
Ombrières parking Fleurus	AD 0126	Saint-Flour	17 068 m ²	499 kWc	626 000 € H.T.
Ombrières parking du centre aqualudique	AL 757	Saint-Flour	3 796 m ²	282 kWc	410 000 € H.T.
Centrale en toiture Padel/Tennis				250 kWc	250 000 € H.T.
Ombrières parking de la Halle d'animation	AD 569	Pierrefort	8 191 m ²	69 kWc	166 000 € H.T.
Ombrières parking Poids Lourds Crozatier	ZI 118	Saint-Georges	10 471 m ²	941 kWc	1 158 000 € H.T.
Petite centrale photovoltaïque au sol	AD 217	Saint-Flour	27 838 m ²	999 kWc	923 000 € H.T.
TOTAL				3,040 MWc	3 533 000 € H.T.

Considérant l'opportunité de solliciter le Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) de la reconstruction partielle de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac pour financer les projets de production d'énergies renouvelables de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
Investissements photovoltaïques	3 533 000 €	Plan d'accompagnement du projet Saint-Flour Communauté	210 714 € 3 322 286 €
Total	3 533 000 €	Total	3 533 000 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250925-DEC2025-430-AU
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du projet tel que précisé ci-dessus ;

Article 2 : De solliciter une aide au Plan d'Accompagnement du Projet accompagnant la reconstruction partielle de la ligne à 225 0000 Volts Rueyres-Savignac d'un montant de 210 714 € correspondant à 5,97 % d'un montant total de dépenses de 3 533 000 € ;

Article 3 : De dire qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier public de Saint-Flour ;

Article 4 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 25 septembre 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 30 SEP. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 30 SEP. 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250925-DEC2025-430-AU
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025